

Aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers 2019-2020

Un dispositif d'aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers est mis en place en Région Grand Est pour la période 2018-2020 sous forme d'appel à projets. Il a été actualisé pour la période 2019-2020.

Il a pour objectif principal d'améliorer la valeur économique des forêts dans un cadre de gestion durable de la ressource et dans une perspective de mobilisation du bois pour alimenter la filière.

Les opérations visées concourent à l'atteinte de certains objectifs identifiés par le Contrat de filière forêt-bois 2013-2020 Grand Est et par le Programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 Grand Est validé par arrêté ministériel le 23 septembre 2019.

Les aides, dont le taux s'élève à 40 %, sont cofinancées par les fonds européens (FEADER), la Région Grand Est et l'État (Fonds stratégique de la forêt et du bois) pour les territoires champardennais et lorrain, ainsi que sur des fonds régionaux stricts sur le territoire alsacien.

Rappel :

- *abaissement du seuil de surface minimale de 4 ha à 2 ha pour l'ensemble des essences sauf pour le peuplier pour lequel ce seuil passe de 1 ha à 0,5 ha ;*
- *éligibilité des propriétaires privés sur l'ensemble du territoire.*

Le calendrier de mise en œuvre s'établit sur 2 périodes :

1. **Début des dépôts des dossiers le 14 novembre 2019 avec clôture des dépôts le 16 janvier 2020**
2. **Début des dépôts des dossiers le 30 mars 2020 avec clôture des dépôts le 11 juin 2020**

N'hésitez pas à contacter votre coopérative pour obtenir plus d'information :

- Téléphone : 03-24-57-52-11 de 8h à 12h
- Adresse courriel : cofa@wanadoo.fr